



CHAMBRE DE
COMMERCE
DE LA MRC DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

CONCOURS DU GALA DES PRESTIGES



GUIDE D'INFORMATION 2010

**INSCRIPTION
SIMPLE ET RAPIDE !**

Aucun frais d'inscription.

Date limite du dépôt de votre dossier :

Le lundi 27 septembre, 16 h.

Tout ce que vous avez à faire :

- Compléter la fiche d'identification et l'accompagner d'une courte lettre
- Recevoir les membres du jury pour une visite de votre entreprise
- Présence au déjeuner de dévoilement des finalistes du 22 octobre 2010

Table des matières

Le concours	3
Pour participer	4
Frais d'inscription	4
Admissibilité	5
Catégories	5
Critères généraux d'évaluation	6
Critères spécifiques d'évaluation	8
Analyse des candidatures	8
Système de pointage	8
Prérogatives du jury	8
Formation du jury	9
Présentation du dossier de candidature	10
Information supplémentaire	10
Tableau des prestiges et reconnaissances	11

Le concours

Depuis 34 ans, le concours du Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup récompense le dynamisme, l'inventivité et la détermination des gens d'affaires de notre région.

- Le Gala des Prestiges reconnaît les entrepreneurs de différentes manières :
- Concours inter-entreprise, onze catégories en plus du grand prix d'Entreprise de l'année (jugement avec un jury indépendant)
- Le prix Personnalité de l'année (désigné par le conseil d'administration de la Chambre)
- Le prix Hommage (désigné par le conseil d'administration de la Chambre)
- La reconnaissance aux initiatives entrepreneuriales

Le concours 2010 du Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, c'est :

- Des dizaines d'organisations mises en valeur par une imposante campagne de reconnaissance publique.
- Une considération accentuée à l'égard des PME, des micro-entreprises, des travailleuses et des travailleurs autonomes.
- Un jury indépendant dont le travail d'évaluation sera appuyé par une visite des entreprises soumettant leur candidature.
- Un gala qui reconnaîtra l'élite de nos gens d'affaires tout en valorisant les grandes réalisations et la création d'entreprises à l'échelle de la MRC.
- Une célébration festive aux saveurs et aux couleurs régionales.
- Au cours des 34 dernières années, le Gala a rendu hommage à plus de 370 entreprises, organismes et personnalités d'affaires de la région.

Pourquoi participez au Gala des Prestiges?

- ✓ *Être fier de votre réussite.*
- ✓ *Maximiser votre potentiel.*
- ✓ *Optimiser votre visibilité.*
- ✓ *Augmenter votre notoriété.*

Pour participer

Vous devez simplement remplir la fiche d'identification et l'accompagner d'une lettre de présentation. La fiche est disponible dans le site Internet (www.monreseau.rdl.com) et aux bureaux de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup.

Vous pouvez compter sur le soutien de la Chambre de commerce pour vous aider à finaliser votre dossier.

Il est permis de recourir aux services de professionnelles et de professionnels (bureaux de consultation, organismes de développement économique, cabinets comptables ou juridiques, etc.) pour vous aider à élaborer votre dossier.

Votre fiche d'identification et votre lettre doivent être remis le lundi 27 septembre, 16 h.

Vous pouvez les déposer en personne ou l'expédier par la poste à l'adresse :

**Comité du jury - Gala des Prestiges 2010
Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
298, boul. Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2**

Aucun frais d'inscription

Le dépôt d'une candidature n'implique **aucun frais d'inscription**, quelle que soit la catégorie dans laquelle une organisation présente un dossier.

L'inscription au concours du Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est donc tout à fait gratuite.



Admissibilité

Pour être admissibles au concours 2010 du Gala des Prestiges, les organisations candidates **membres ou non** de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup doivent :

- Disposer d'une place d'affaires sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Cumuler au moins deux années d'exploitation.*(Sauf pour la catégorie Nouvelle entreprise)
- Répondre aux exigences spécifiques de la catégorie choisie.
- Une organisation ayant gagné dans une catégorie en 2009 ne peut soumettre sa candidature dans la même catégorie en 2010.

Une organisation ne peut présenter sa candidature que dans une seule catégorie sauf pour celle s'adressant aux entreprises innovantes, relève entrepreneuriale et leadership socio-économique.

Catégories

Organisme ou entreprise à but non lucratif ou d'économie sociale

Cette catégorie s'adresse aux organismes et aux entreprises à but non lucratif ou d'économies sociales, voués à la défense de causes ou à l'organisation d'activités à caractère communautaire, humanitaire, social ou culturel dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Entreprise de commerce

Cette catégorie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail ou en gros, généralement sans les avoir transformées, et à fournir des services connexes (magasins de vente divers, épiceries, distributeurs, marchands en gros, etc.)

Entreprise de services

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine des services aux particuliers ou aux entreprises, incluant les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de personnes et de marchandises. (avocats, ingénieurs, agence de communication, conseillers, agents de voyages, transporteurs, livreurs, etc.)

Entreprise de restauration et/ou d'hébergement

Cette catégorie est réservée aux établissements de la MRC de Rivière-du-Loup qui offrent des services d'hébergement (hôtels, motels, auberges, gîtes, campings, etc.) et des services de restauration (restaurants, bistros, salles à manger, casse-croûte, etc.)

Travailleur/travailleuse autonome

Cette catégorie s'adresse aux entrepreneures et aux entrepreneurs indépendants, constitués ou non en société, faisant affaire pour leur propre compte dans différents domaines d'activités auprès de clientèles diverses (particuliers et/ou entreprises) et n'ayant pas de personnel à leur emploi.

Entreprise innovante

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui ont innové en s'aventurant hors des sentiers battus. Elles doivent avoir fait preuve d'ingéniosité dans leurs opérations (gestion de main d'œuvre, mise en marché, ...) **ou** dans le développement et l'intégration de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, de nouveaux services, etc. Plus de 50 % des étapes de réalisation du projet d'innovation ciblé doivent avoir été franchies au 1^{er} octobre 2010.

Entreprise du domaine de la santé

Cette catégorie comprend les entreprises dont l'activité principale consiste à donner des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques (médecins, chiropraticiens, dentistes, optométristes, ergothérapeutes, etc.)

Leadership économique

Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui se distingue par son implication dans le milieu, sa création d'emplois et ses retombées économiques.

Entreprise d'agriculture

Cette catégorie est destinée aux entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture.

Nouvelle entreprise (*Seule exception du 2 ans d'existence nécessaire)

Cette catégorie s'adresse aux nouvelles entreprises.

Entreprise de développement durable

Cette catégorie s'adresse aux entreprises de Rivière-du-Loup qui se soucient de la préservation de l'environnement, entre autres par la réduction de la consommation d'intrants, la maximisation de la gestion des matières résiduelles et la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

Efficacité énergétique – Voir formulaire spécifique à remplir sur le site Internet

Cette catégorie est réservée aux entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup qui ont mis de l'avant des moyens concrets pour réduire leurs dépenses énergétiques.

Entreprise de l'année

Cette catégorie est réservée aux organisations lauréates du concours 2010 du Gala des Prestiges. L'entreprise de l'année est choisie parmi toutes les organisations gagnantes en fonction de l'excellence de ses performances ou en raison de son succès exceptionnellement méritoire.

Critères généraux d'évaluation

Outre la qualité de la présentation de la fiche d'identification et la lettre d'accompagnement, toutes les organisations candidates sont jugées selon leurs réalisations, les efforts accomplis et les résultats obtenus en fonction des moyens disponibles, en plus des critères suivants :

Développement et innovation

- Stratégie de développement
- Croissance de l'organisation
- Création d'emploi et développement de la relève
- Retombées socioéconomiques régionales
- Amélioration ou ajout de produits, de services ou d'équipement
- Recherche, élaboration ou perfectionnement d'un produit, d'un service, d'un concept ou d'un procédé
- Applications technologiques
- Développement durable et respect de l'environnement

Mise en marché – promotion

- Stratégie de mise en marché
- Stratégie de communication et de notoriété
- Consolidation ou développement de marchés
- Rayonnement en ou hors région
- Amélioration ou ajout d'un réseau de distribution
- Utilisation ou développement d'outils promotionnels

Développement et gestion du personnel*

*Ne s'applique pas à la catégorie *Travailleur autonome*

- Stratégies d'embauche et de rétention de main-d'œuvre
- Politique et procédures de gestion du personnel
- Programmes de qualité, de bonification, de valorisation
- Programme d'accueil du nouveau personnel
- Programmes de formation, de perfectionnement ou d'entraînement
- Politique et mesures de conciliation famille/travail

Service à la clientèle

- Évaluation des besoins de la clientèle
- Mesure du taux de satisfaction de la clientèle
- Politique et procédures de service à la clientèle
- Méthodes de gestion et de suivi de la relation client

Maillage et impacts dans le milieu

- Implication dans le milieu, impacts dans et pour la communauté
- Représentation au sein de groupes ou d'associations

* Prenez note que pour les catégories **Entreprise innovante**, **Développement durable**, **Relève entrepreneuriale** et **Leadership socio-économique**, les critères d'évaluation sont distincts. Les juges les adapteront selon l'innovation à évaluer.

Critères spécifiques d'évaluation

En plus des critères généraux précédemment énoncés, des paramètres spécifiques d'évaluation s'ajoutent dans certaines catégories.

Organisme ou entreprise à but non lucratif ou d'économie sociale

- Mode de gouvernance et vie associative
- Stratégies de recrutement et de gestion des bénévoles
- Impact des actions sur le mieux-être de la communauté
- Retombées populaires, communautaires, humanitaires, sociales ou culturelles dans le milieu

Analyse des candidatures

Le jury **analysera d'abord les candidatures en fonction des documents** qui lui sont soumis.

Le jury complétera son analyse des dossiers soumis dans chaque catégorie en visitant les organisations candidates et en rencontrant alors une représentante ou un représentant de chaque organisation pour l'élaboration du dossier d'évaluation. En fonction du nombre de dossiers reçus, le jury se réserve le droit d'effectuer une pré-sélection des entreprises avant de faire les visites. Cette pré-sélection pourra être appuyée par une entrevue téléphonique.

Système de pointage

L'évaluation des candidatures sera faite sur un total possible de 100 points. La **qualité globale** de la présentation de la fiche d'identification et de la lettre de présentation sera jugée sur **20 points**. La **visite** de l'organisation sera évaluée sur **80 points**.

Prérogatives du jury

Le jury se réserve le privilège de déplacer une organisation candidate dans une catégorie différente s'il considère que son dossier ne correspond pas à la catégorie choisie en fonction des critères établis.

Le jury dispose de la latitude voulue pour retirer une catégorie du concours ou ne désigner aucune organisation lauréate, s'il juge que les candidatures reçues ne rencontrent pas les critères minimaux d'évaluation.

Advenant le cas où une catégorie ne recevrait pas un minimum de trois dossiers de mise en candidature, cette catégorie sera retirée pour le Gala des Prestiges 2010.

Les décisions du jury indépendant sont finales et sans appel.

Formation du jury

Le jury du concours 2010 du Gala des Prestiges est autonome et indépendant de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il réunit des personnes travaillant dans différentes disciplines professionnelles au sein d'organismes ou d'entreprises privées et parapubliques.

Les membres du jury et les personnes mandatées par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup sont liés par la confidentialité en ce qui a trait aux renseignements fournis par les organisations candidates.

Présentation du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- La **fiche d'identification** dûment remplie et signée.
- La lettre de présentation d'une longueur maximale de deux pages dactylographiées nous expliquant pourquoi votre organisation devrait être lauréate du concours 2010 du Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup.

Pour toutes les catégories, les **annexes pouvant soutenir l'analyse du jury sont permises**, mais ne seront consultées qu'au besoin.

Il convient donc d'**être sélectif dans le choix des annexes jointes au questionnaire**.

Information supplémentaire

**Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
298, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2**

**Téléphone : 418 862-5243
Courriel : info@monreseau.rdl.com**